

# Commission Transports AMF – 28 janvier 2021



## Tiers de confiance sur la mobilité électrique

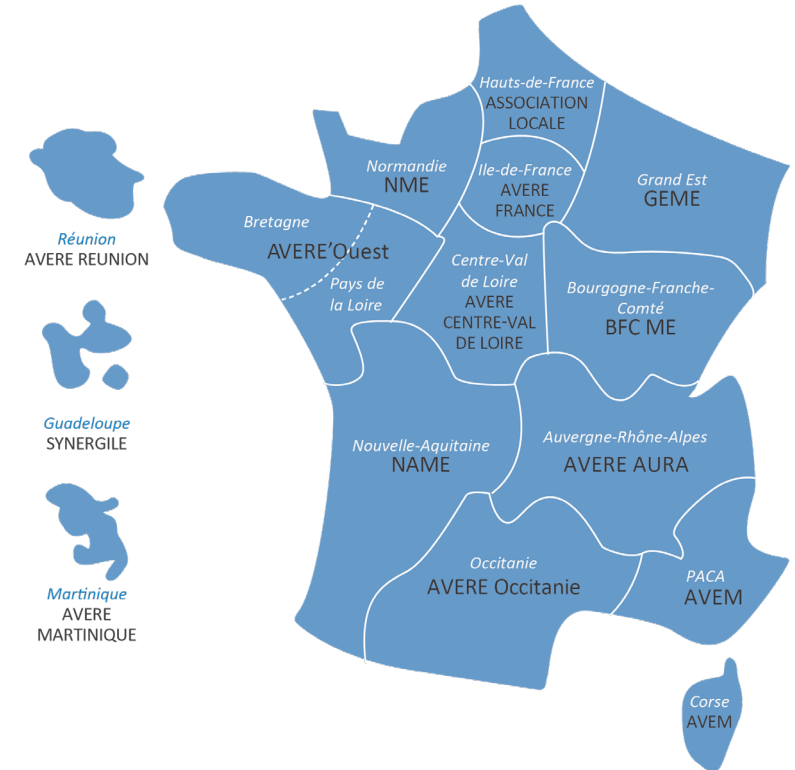
Association nationale loi 1901 créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne :

- ✓ Fédération de l'ensemble de l'écosystème mobilité électrique
- ✓ Des adhérents de tous les horizons : public, privé sur toute la chaîne de valeur garantissant des positions sectorielles neutres (automobile, énergéticiens, recharge, territoires...)

## Actions

- ✓ Promotion de la mobilité électrique
- ✓ Représentation des intérêts de la mobilité électrique
- ✓ Analyse / expertise
- ✓ Pilote du programme ADVENIR
- ✓ Diffusion d'information et vulgarisation

## Avec des relais dans les territoires



L'Avere-France

- ✓ 200 adhérents
- ✓ Un réseau national de 13 associations régionales

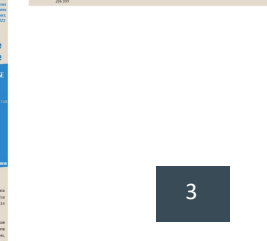
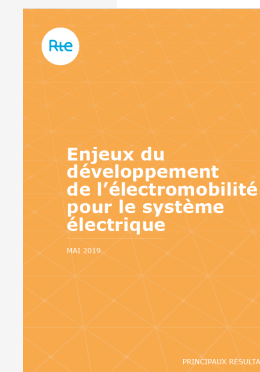
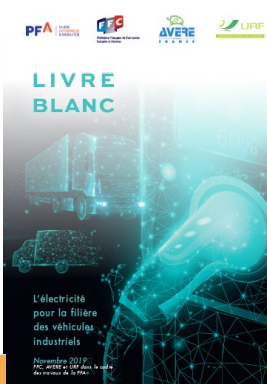
## Nos Réalisations

- Proposition puis pilotage ADVENIR en 2016 et ADVENIR Formation en 2020
- Etudes – GT commun avec RTE
- Livre blanc poids lourd électrique avec PFA FFC URF
- Livre blanc smart charging
- Guide copropriété (en finalisation)
- Etude convergence PV / mob élec (en finalisation)
- Livre blanc bus (en cours)
- Plaidoyer mobilité électrique et grands axes routiers
- Trophées des territoires électromobiles tous les deux ans
- Je roule en électrique en 2019
- Etude de satisfaction des utilisateurs de véhicules électriques avec résultats par régions et départements



## Nos outils de pilotage

- Suivi des textes FR (avec point d'étape)
- Suivi des obligations et incitations
- Baromètres mensuels sur les immatriculations + parc roulant total + point UE + point véhicules d'occasion
- Baromètre trimestriel IRVE en collaboration avec Gireve et charge price sur les répartitions type de facturation
- Baromètre les français et la mobilité électrique
- Base de données sur les candidats aux trophées de territoires électromobiles
- Suivi points de charge financés par ADVENIR + données recharge ADVENIR
- Observatoire des usages en cours

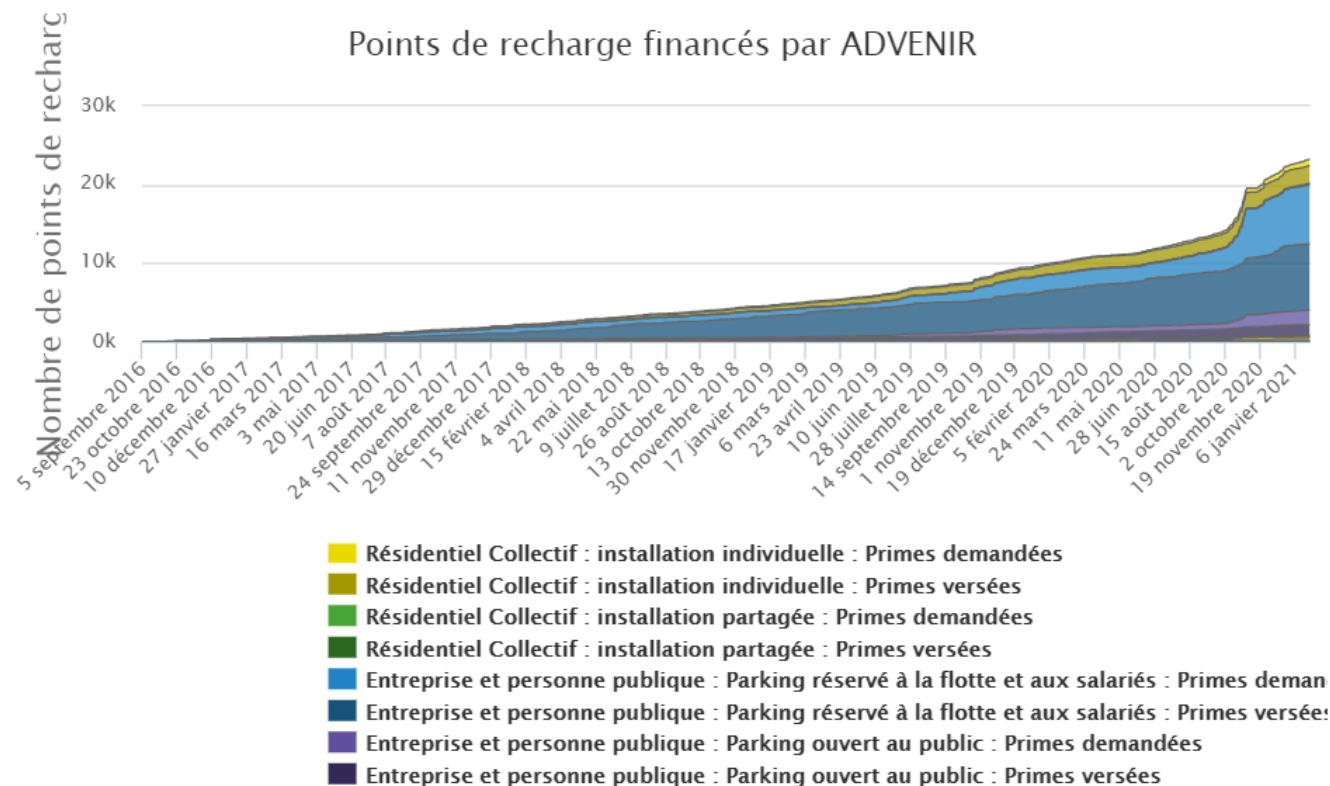


## Intérêt

- ADVENIR Infrastructures est un programme de financement d'installation de points de recharge en voirie, en entreprise et dans les copropriétés (frais liés au matériel et à l'installation).
- Il vise, grâce au mécanisme des CEE, à compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité en cours pour le développement des infrastructures de recharge.

## Chiffres clés

- Création : **2016** Fin du programme : **2023**
- Points de recharge financés ou en cours : **23 300**
- Objectif : **45 000 points de recharge d'ici fin 2023**
- Budget total : **120 millions d'euros**
- 9** partenaires financeurs
- 11** cibles



## Entreprise et personne publique

- Point de recharge sur parking privé à destination de flottes
- Point de recharge sur parking privé ouvert au public
- Point de recharge sur parking privé ouvert au public jusqu'à 5 points de recharge et 36 KVA (cible intermédiaire)
- Point de recharge sur voirie
- Point de recharge dédié aux 2 roues sur voirie
- Stations et hubs de recharge haute puissance
- Modernisation de points de recharge ouverts au public obsolètes

## Résidentiel collectif

- Point de recharge individuel
- Point de recharge partagé
- 3000 copropriétés (infrastructure collective)

## Zones non interconnectées

- Corse et Outre-Mer

## Parkings privés à destination de flottes

- 960€ par point de charge
- taux de prise en charge dégressif avec 40% en 2020 20% en 2023

## Parkings privés ouverts au public

- 2100 à 9000€\* cf slide suivante
- taux de prise en charge dégressif avec 60% en 2020 20% en 2023

## Voirie

- 2100 à 9000€\* par point de charge en fonction de la puissance
- Dispositif bornes à demande – 2400 à 3000€\*
- Taux de prise en charge 60%
- 2 roues – 100 à 1860€ - plafond de financement à 60%

## Résidentiel collectif

- Bornes individuelles – 960€
- Bornes partagées 1660€
- Équipement collectif (hors point de charge) de 4 000 à 18 000€
- Taux de prise en charge 50%

## Coup de boost\* Voirie + Parkings privés ouverts au public

- 3,7 à 11kW AC – 2100€ par pdc (+ 300€ si borne à la demande)
- 12 à 22kW AC – 2700€ par pdc (+ 300€ si borne à la demande)
- 20 à 40 kW DC - 5500€
- > 40 kW DC - 9000€
- taux de prise en charge 60%

## Modernisation des bornes

- 3,7 à 11kW AC – 1200€ par pdc
- 12 à 22kW AC – 1700€ par pdc
- 20 à 40 kW DC - 4500€
- > 40 kW DC - 7000€
- taux de prise en charge 80%

## Hubs de recharge

- Financement sur la base du niveau de raccordement au réseau de 100 000 à 240 000€
- Exigences de 4 à 12 points de charge dont la moitié à 150 kW
- Prise en charge du reste à charge du raccordement si celui-ci > 30k€ dans la limite de 75k€ et de 50% des coûts
- Surprime pour les hubs métropolitains tous les 4 pdc de 7,4 à 22 kW = +10k€HT

\* Taux et montants d'aides valables jusqu'au 31/10/21 dans le cadre du plan "Objectif 100 000 bornes" présenté au Ministère de la Transition écologique le 12 octobre 2020

# PRÉSENTATION DU PROGRAMME ADVENIR FORMATIONS

## Objectif du programme

ADVENIR Formations souhaite contribuer à accélérer le passage vers la mobilité électrique en France en répondant au déficit d'informations fiables auquel se heurtent les acteurs de cette transitions

## Cibles

- Professionnels de l'immobilier
- Décideurs locaux
- Grand public

## Chiffres clés

- Dates du programme: 2021-2023
- Objectif chiffré: 50 000 personnes sensibilisées
- Budget : environs 10 millions d'euros

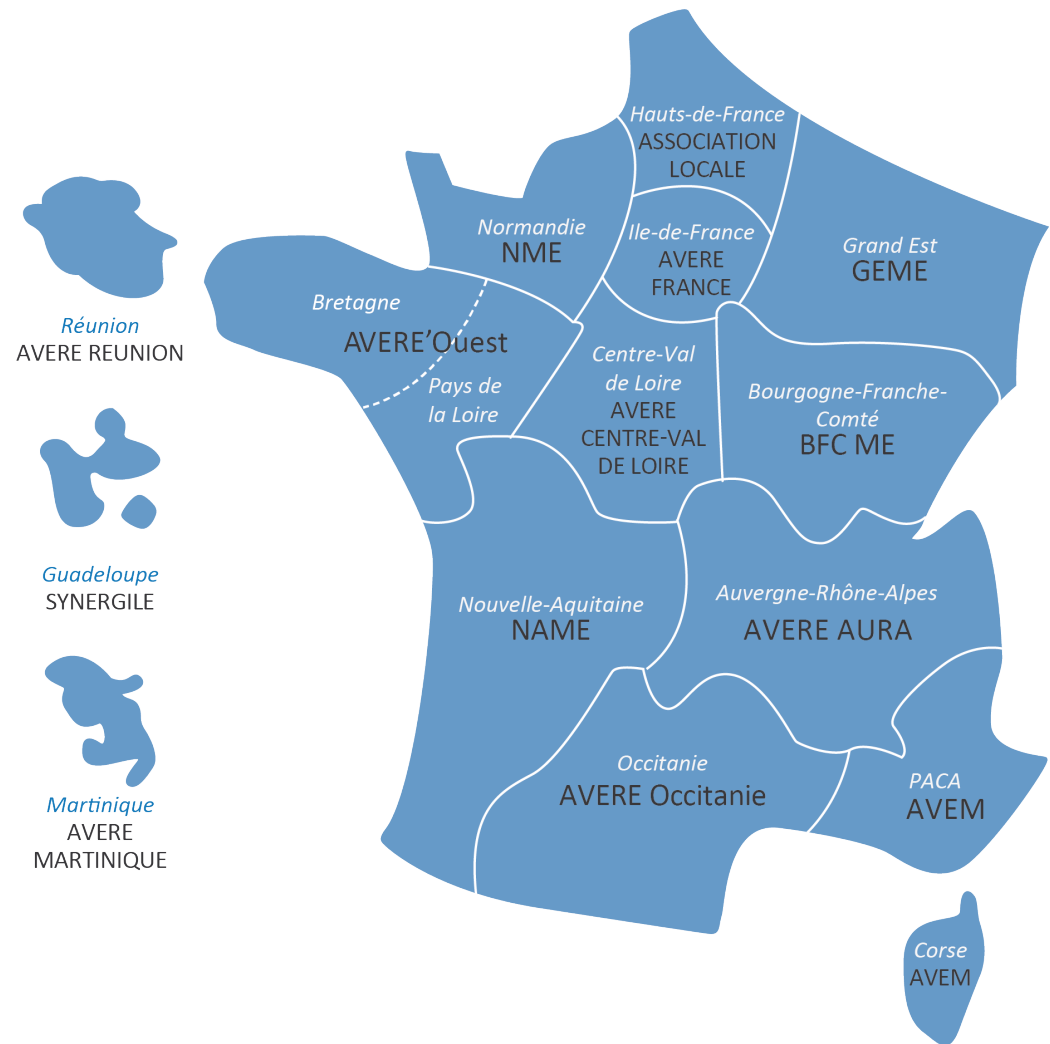
## Équipe projet et représentants

Avere-France  
Eco CO2  
ADEME  
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



# RESEAU DES ASSOCIATIONS REGIONALES DE L'AVERE

Le programme ADVENIR Formations s'appuie sur un réseau de relais territoriaux couvrant l'ensemble du territoire français.



## CONTENU DES FORMATIONS



Syndics de  
copropriété



Élus et acteurs  
locaux



Grand public

Grandes  
thématiques

Information générique sur la mobilité

Sensibilisation aux aspects sécurité et réponses aux fausses idées

Aides financières

Bonnes pratiques

Avantages à l'usage

Obligations réglementaires

Gains  
environnementaux

Boite à outils

En cours de  
conception

## LES CONCEPTS CLÉS

Informer sur  
les bénéfices de  
la mobilité électrique  
pour les collectivités  
et leurs habitants

Réduction des nuisances  
liées à la mobilité  
(sonore & pollution)

Contribution aux  
objectifs climatiques

Contribution à l'offre de  
mobilité d'un territoire

Contribution à  
l'attractivité d'un  
territoire

Réponses aux enjeux des  
zones à faibles émissions

Partager les retours d'  
expériences  
des initiatives réussies  
et informer sur  
les tendances à venir

Projets de recharge  
résidentielle en voirie

Projets de recharge à  
destination en voirie

Projets de recharge  
longue distance en voirie

Projets de flottes de  
VE publiques

Electrification de l'offre  
de transport public

Tendances à venir

Informer sur  
les ressources et  
les aides mises  
à disposition  
des collectivités

Communautés de  
coopération entre  
acteurs publics

Modèles contractuels  
des projets territoriaux

Aides Advenir

Outils de planification

Former à  
la réglementation  
en vigueur et à venir

Objectifs nationaux  
(LTE, Plan climat)

Infrastructures existantes  
et objectifs nationaux

Compétence AOM

Compétence IRVE

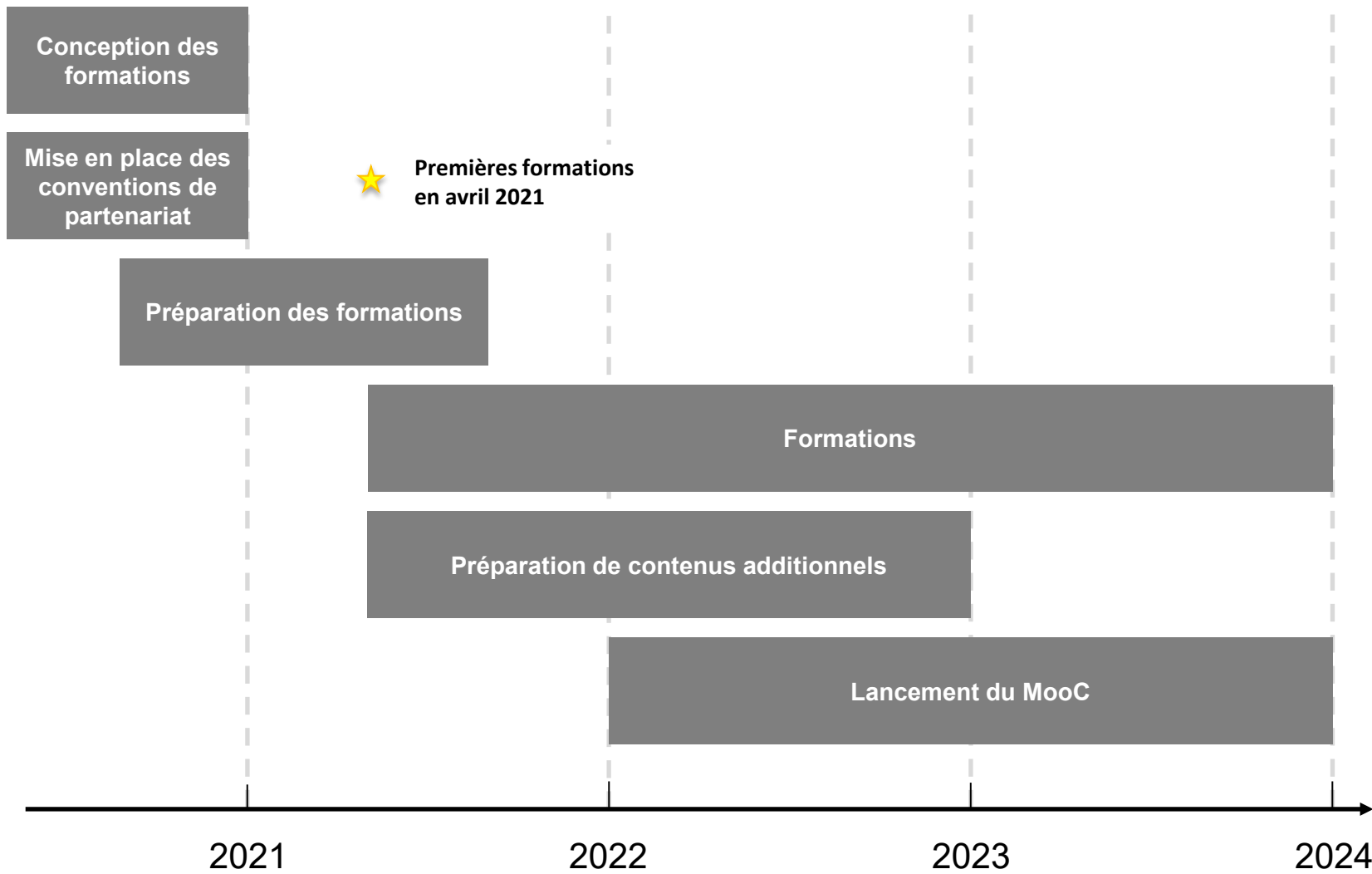
SDIRVE

Décret IRVE

Réglementation à venir

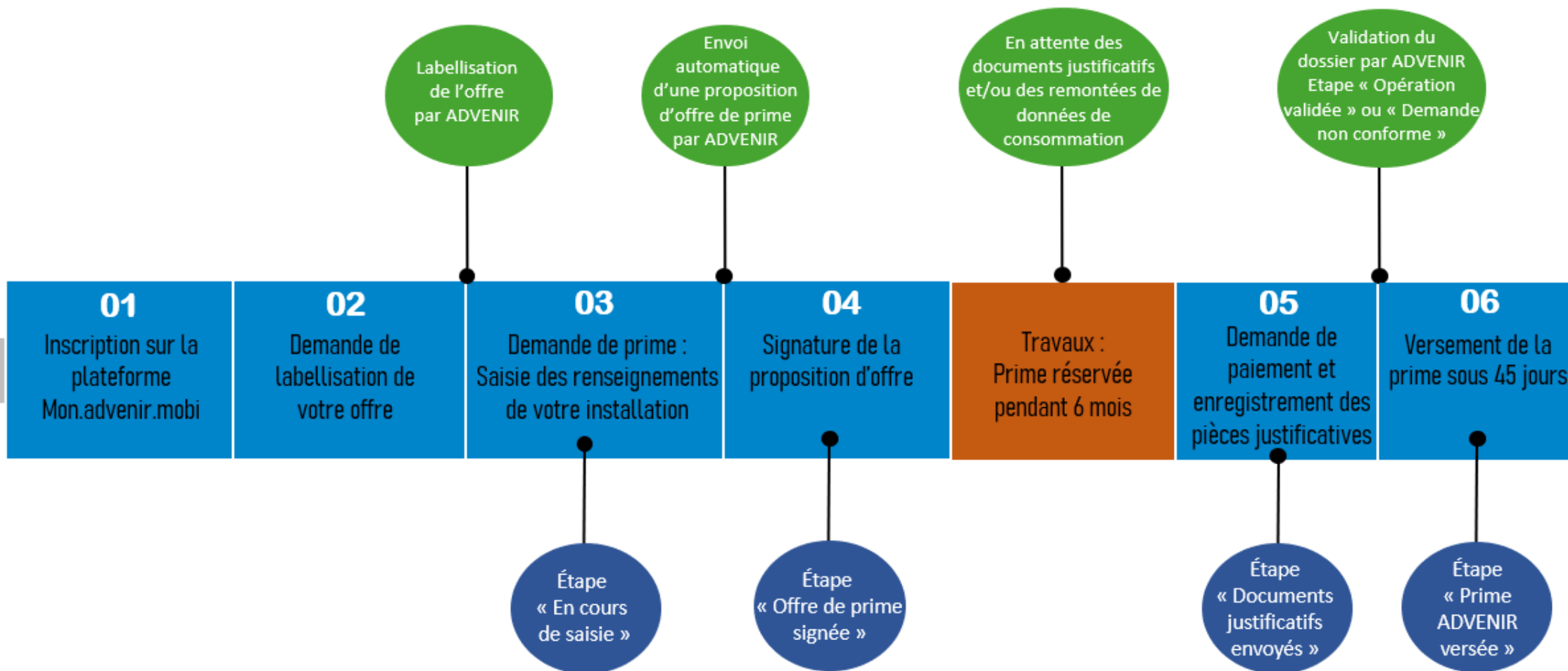
# LES CIBLES DE ADVENIR FORMATIONS

## PLANNING ADVENIR FORMATIONS



Merci pour votre attention





- La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge à hauteur de **30 %** pour les parkings privés à destination de flottes, jusqu'à **80 %** pour les points de recharges ouverts au public, **50 %** pour le résidentiel collectif.
- Un montant maximal d'aide versée est fixé pour chaque cible visée par le programme ADVENIR
- La prime ADVENIR ne prend en charge que la fourniture et l'installation de points de recharge. Tous les services en supplément ne sont pas pris en compte dans le calcul de la prime (supervision hors pilotage, contrat de maintenance...).
- Seuls les projets de points de recharge desservant une place de stationnement et en recharge simultanée peuvent bénéficier d'une prime ADVENIR.
- La prime ADVENIR est calculée sur la base du devis HT, mais doit être déduite du montant TTC de la facture après déduction de la TVA. Afin de se conformer aux règles applicables en matière de TVA dans le cadre des programmes CEE, les sommes versées au bénéficiaire ne sont pas soumises à la TVA..